

Département
Haute-Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 11 octobre 2023

Date d'envoi de la convocation : 3 octobre 2023	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 18
Délibération n°: 202310-06	Pouvoirs : 1
	Excusés : 12

Objet : Définition des modalités de facturation de la mise à disposition par l'EPAGE d'une équipe d'insertion au SMAA pour la réalisation des actions

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 11 octobre 2023 à 17h00, Salle du Conseil Municipal, en mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : BERNARD Laurent - BRINGER Jean-Paul -
FILERE Michel - PALHIÈRE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD
Sébastien - BOMPUIS Yves **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon** :
SOUVIGNET Bernard **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : RUEL Gilbert
Communauté de Communes des Sucs : PEROTTI Pascal **Communauté de Communes**
Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay**
Rochebaron : FAVIER Christiane - MONCHER Jean-Pierre - MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de Communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe **Communauté de**
Communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude - VALETTE Charles **Communauté de**
Communes des Monts du Pilat : / **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez** :
SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de Communes Val'Eyrieux** :
ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à Gilbert RUEL)

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

Pour la réalisation de ses programmes d'actions, le SMAA ~~peut bénéficier par l'EPAGE d'une~~ équipe d'insertion avec son encadrement selon les modalités de facturation suivantes.

L'EPAGE facturera au SMAA, le temps passé par le chef d'équipe pour les travaux effectués pour le compte du SMAA ;

Monsieur le Président de l'EPAGE propose que la facturation soit effectuée sur la base du coût réel (salaire brut + charges) du poste de chef d'équipe de l'EPAGE au moment de la réalisation de l'opération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités de facturation de la mise à disposition par l'EPAGE d'une équipe d'insertion au SMAA pour la réalisation des actions

- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 11 octobre 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Louis PALHIÈRE

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État